

Séance ordinaire du 28 novembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à quinze heures trente-six, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – développement durable, par intérim, Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-11-96

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 novembre 2022.

CE-2022-11-97

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 novembre 2022.

CE-2022-11-98

Mandat à la Direction du génie et la Direction des affaires juridiques concernant l'abolition du sifflet des trains aux passages à niveau de la rue de la Traverse, du chemin de Charny, de l'avenue des Églises et de l'avenue des Générations (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2022-016-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction du génie et la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif à entreprendre toute procédure, toute médiation ou tout arbitrage nécessaire auprès de l'Office des transports du Canada ou tout autre organisme compétent, relativement au litige avec le Canadien national, concernant l'abolition du sifflet de train aux passages à niveau de la rue de la Traverse, du chemin de Charny, de l'avenue des Églises et de l'avenue des Générations (secteur Charny).

CE-2022-11-99

Dépôt du procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation du 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, bilan 2021 de la Direction du service de police, installation de panneaux d'arrêt et Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-021](#)

Le procès-verbal des réunions du comité de la sécurité publique et de la circulation tenues les 25 mai, 15 juin, 14 juillet et 29 septembre 2022, est déposé, à titre d'information.

Le bilan 2021 de la Direction du service de police, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de décréter l'installation de panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

- 652° sur la rue des Billots, à l'intersection de la rue de la Cordelle, en direction sud;
- 653° sur la rue de la Cordelle, à l'intersection nord de la rue des Billots, en direction ouest;
- 654° sur la rue des Écorces, aux intersections de la rue de la Cordelle, en direction nord-est et sud;
- 655° sur la rue des Grands-Jardins, à l'intersection de la rue Anticosti, en direction sud;
- 656° sur la rue Anticosti, à l'intersection de la rue des Grands-Jardins, en direction ouest;
- 657° sur la rue de Charlevoix, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest;
- 658° sur la rue de l'Aquarelle, à l'intersection de la rue de Charlevoix, en direction sud ;
- 659° sur la rue de l'Aquarelle, à l'intersection de la rue de Fontainebleau, en direction nord ;
- 660° sur la rue du Havre, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest ;
- 661° sur la rue de Fontainebleau, à l'intersection de la rue de l'Aquarelle, en direction est et ouest ;
- 662° sur la rue de Chablis, à l'intersection de la rue de Charlevoix, en direction nord.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2022-021. Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur le territoire de la ville.

CE-2022-12-00

Entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et désignation d'une représentante et abrogation de la résolution CE-2022-11-81 « Entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et désignation d'une représentante »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-036-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique, telle qu'elle est annexée à la présente fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-036-R-1, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de désigner la chef du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville et de responsable du suivi de l'entente.

Il est également résolu d'abroger la résolution CE-2022-11-81 « Entente relative au versement d'une subvention à la Ville pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026 à intervenir avec le ministre de la Sécurité publique et désignation d'une représentante ».

CE-2022-12-01

Dépôt du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité des finances du 24 novembre 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-061](#)

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité des finances tenue le 24 novembre 2022, est déposé, à titre d'information.

CE-2022-12-02

Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 40.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Edith Bellemare, secrétaire
du comité exécutif
